

# GEORG FORSTERS WERKE

SÄMTLICHE SCHRIFTEN, TAGEBÜCHER, BRIEFE

ZEHNTER BAND

HERAUSGEGEBEN VON DER  
AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN DER DDR  
ZENTRALINSTITUT FÜR LITERATURGESCHICHTE



AKADEMIE-VERLAG BERLIN

# GEORG FORSTERS WERKE

SÄMTLICHE SCHRIFTEN, TAGEBÜCHER, BRIEFE

## REVOLUTIONSSCHRIFTEN 1792/93

REDEN, ADMINISTRATIVE SCHRIFTSTÜCKE,  
ZEITUNGSARTIKEL, POLITISCHE UND  
DIPLOMATISCHE KORRESPONDENZ,  
AUFsätze

I. TEXT

BEARBEITET VON  
*KLAUS-GEORG POPP*



AKADEMIE-VERLAG BERLIN

de leur arrondissement; mais prenez garde, citoyen, avant d'admettre ou de créer ainsi, maintenant, c'est-à-dire dans les conjonctures présentes, des adjoints du pays, à tel ou à tel taux d'appointements; il faut examiner d'un peu plus près s'il en est besoin ou non.

Je vous observe à cette occasion, et surtout depuis les réunions admises, que, les travaux des commissaires étant communs et collectifs, vous pourriez vous faire aider par ceux de vos collègues qui vous environnent, plutôt que de surcharger le trésor national d'adjonction onéreuse. Je vous invite donc à prendre cette mesure que l'intérêt de la République commande et, sous ce rapport, je me persuade que vous et vos collègues, vous vous porterez à tout ce qui lui sera le plus avantageux. Vous demandez à être payé, sur les lieux mêmes, des 700 livres que, vous dites, vous restez dues pour le mois passé. Mais vous sentirez aisément, citoyen, que cela est impossible, le bureau des fonds des Affaires étrangères ne pouvant avoir des payeurs dans chaque ville où sont les commissaires. C'est donc aux Affaires étrangères même, et par votre fondé de pouvoir que vous devez faire toucher, conformément à ma circulaire du 15 février dernier. Tant mieux si, comme vous l'annoncez, le nombre de citoyens qui prêtent le serment augmente chaque jour; et si la nouvelle municipalité de Mayence est enfin organisée, vous devez en avoir d'autant plus de moyens pour combattre la coalition des prêtres et des privilégiés avec ces secours successifs. Vous devez parvenir un jour à rendre impuissantes leurs intrigues antipopulaires. J'espère, comme vous, que vos efforts triompheront de tous les obstacles. De la persévérance, citoyen, et dans Mayence, comme ailleurs, cela finira par aller au gré du besoin de la liberté.

Le ministre des Affaires étrangères

### 29. Simon an Le Brun-Tandu

Besoins de la Commission à Mayence      Mayence, le 8 mars 1793  
L'an 2<sup>e</sup> de la République française

Citoyen ministre,

Mon collègue Grégoire est parti d'ici mardi le 5<sup>e</sup> du courant pour ne plus revenir.

Le citoyen Guillet travaille presque toujours pour les commissaires de la Convention depuis leur retour. Tous mes amis qui ont pu m'aider depuis, sont envoyés pour municipaliser la campagne; me voilà donc tout seul avec un secrétaire allemand. Jugez du fardeau qui me pèse. Un accident favorable vient à mon secours. Mon ami Meyenfeld, professeur à Heidelberg, que vous connaissez, vient d'échapper à un emprisonnement, à cause de ses relations avec les Français. Ce citoyen écrit très bien les deux langues, connaît les localités et les patriotes prononcés de ces environs. Je l'ai prié de m'aider provisoirement dans un travail immense, et vous le propose pour le nommer mon collègue.

L'ami Forster sera si occupé pour la Convention nationale mayennoise dont il est un des matadors, qu'il lui sera impossible de travailler pour moi. D'ailleurs, mon collègue doit être à côté de moi et doit pouvoir se vouer tout entier aux travaux de la commission. Forster sent la nécessité de rester à son poste de représentant où nous pourrions, chacun à sa place, travailler de concert vers le même but.

Je vous propose donc l'organisation suivante de la commission de Mayence.

Meyenfeld et moi pour commissaires en chef. Guillet et Blessmann pour commissaires adjoints à 500 livres par mois. Dans les accumulations d'affaires nous prendrions des copistes qu'on payerait à la journée.

Pour les commissaires qu'il faut envoyer à la campagne on ne peut pas prévoir les cas: nous consulterons toujours, comme nous avons fait jusqu'ici, les commissaires de la Convention, avec lesquels je suis dans la plus parfaite intelligence, de même qu'avec les généraux.

Pour toutes les dépenses extraordinaires et urgentes je laisse décider les commissaires de la Convention pour mettre ma responsabilité à couvert.

En attendant, je vous prie d'allouer: 1<sup>o</sup> une gratification de 300 livres au citoyen Forster qui a beaucoup travaillé avec moi dans le temps où mon collègue Grégoire se trouvait hors d'état de faire la moindre chose. 2<sup>o</sup> une gratification de 300 livres au citoyen Guillet qui, pendant l'absence des commissaires de la Convention, m'a beaucoup soutenu dans la correspondance française. 3<sup>o</sup> une gratification de 200 livres pour le secrétaire allemand jusqu'au moment de son remplacement par le c. Blessmann.

Je prie très instamment le Conseil exécutif de prononcer sans délai là-dessus, parce qu'il est de la dernière importance pour le but proposé que cette commission soit bien organisée au plutôt possible.

En attendant, je me mettrai à quatre pour tout faire ce qui dépend de mes forces physiques; mais une tension d'âme extraordinaire ne peut pas être de longue durée.

Simon

21. *Le Brun-Tandu an Simon und Grégoire. Konzept*

Aux citoyens Simon et Grégoire  
Commis[sai]res n[at]ionau[x] à Mayence

Paris, [le] 9 mars 1793  
L'an 2 de la Rép[ub]lique

10

J'ai reçu, citoyens, le 5 de ce mois, votre dépêche du 25 fév. Vous m'annoncez un résultat heureux. J'en récepte l'augure, et je n'en douterai pas, si vous continuez de surveiller les malveillants. Je vois si que partout les prêtres sont toujours les dangereux objets de nos sollicitudes. Ne cessez donc de déjouer leurs coupables intrigues, selon que vous vous le proposez.

Si le citoyen Grégoire ne peut pas continuer ses fonctions, le c. Forster pourrait remplir celles d'adjoint et accepter 500 livres par mois p[our] cette adjonction. Vous voudrez bien me faire part du parti que prendra ce d[er]ni[er] sur ma proposition.

Le m[in]istre des Aff[ai]res étrang[ères]

22. *Simon an Le Brun-Tandu*

Politique

Mayence, le 9 mars 1793  
L'an 2<sup>e</sup> de la République française

11

Citoyen ministre,

Nos ennemis ont employé tous les moyens pour empêcher par leurs insinuations secrètes les peuples de notre arrondissement de prêter

pour lui donner une existence utile. Si vous en excluez en effet les faux patriotes et les indifférents, si vous répandez sur ses séances un grand intérêt, si vous y faites préparer les questions importantes qui devront ensuite être portées à la C[onventi]on mayençaise, ce club, alors, peut devenir un foyer de lumière et de patriotisme dont l'influence conservera la liberté dans tout le pays.

Le Conseil ne se refuse point à vous donner un collaborateur: le c. Forster ne pouvant remplir ce poste, à raison de celui q[u'il] a, et le citoyen Meynfeld étant proposé par vous, le Conseil s'en remet à votre foi et vous autorise à prendre le c. Meynfeld pour collègue. Il lui sera expédié une commission, dès que vous aurez fourni les notices nécessaires de ses noms, âge, demeure et actes de civisme.

Choisissez, enfin, un adjoint entre les deux que vous proposez, choisissez-le entre les c. Blessmann et Guillot désignés par vous-même et faites-moi connaître celui que vous aurez préféré.

Il est impossible d'accorder tant d'extension aux dépenses et de vous accorder les 2 commis que vous demandez encore, vous pouvez seulem[en]t prendre un écrivain à la journée; l'économie prescrit de ne pas aller au delà, et vos travaux de commissaires étant communs vous permettent celle toute naturelle (qui vous a toujours été demandée, à tous, par le Conseil) de vous entr'aider les uns les autres.

Le Conseil, enfin, donne dans sa justice des témoignages de satisfaction aux individus qui vous ont secondé. Il accorde, suivant votre demande, 300 livres au c. Forster, autant au c. Guillot et 200 livres au secrétaire allemand que vous avez employé. Instruisez-moi du moyen de leur faire passer ces sommes ou dites-leur de charger à Paris un fondé de pouvoir. Ils les recevront promptem[en]t.

Continuez à agir ainsi d'intelligence avec les autorités qui travaillent à naturaliser les principes dans la Belgique; c'est vous assurer le succès. Une parfaite harmonie entre les divers agents de la volonté nationale peut seule y opérer le grand avantage que nous désirons tous: celui d'être et de rester libres.

Le m[inistre] des Aff[aires] étr[angères]

envoi à Paris y seront reçus, n'en doutez pas, avec l'amitié et la fraternité qui caractérisent les francs républicains.

Le m[inist]re des Aff[ai]res étr[ang]ère[s]

29. Simon an Chemin-Deforgues

Copie de la lettre écrite par le citoyen Simon, commissaire national du Conseil exécutif à Mayence

[an linken Band]

L'original de cette lettre ayant été adressée au c[itoyen] Le Brun, ministre des Affaires étrangères. Le porteur croit ne devoir pas remettre cette lettre ne trouvant plus ce ministre en place.

Simon

Au citoyen Forgues  
Ministre des Affaires étrangères

Mayence, le 23 juillet 1793

L'an 2<sup>ème</sup> de la République française

Citoyen ministre,

Le porteur de la présente vous annoncera l'époque et les détails de la capitulation. Il aura bien des choses à vous dire. Je me borne à vous annoncer que, d'après l'autorisation de votre part, j'ai nommé provisoirement au mois de mars le citoyen Meynisch pour mon collègue et le citoyen Guillot pour notre adjoint. J'ai fait ces deux nominations, après avoir consulté les députés commissaires de la Convention, qui en ont senti la nécessité, vu la multiplicité des affaires de ces temps-là. Lorsque j'ai voulu vous en faire part, nous avons été cernés. Nous accompagnerons demain les commissaires de la Convention à Sarrelouis où se portera une colonne de notre armée. Nous pensons y arriver le 30 au soir. Là les circonstances détermineront les commissaires de la Convention ou d'aller pour quelques jours dans les départements du Rhin ou d'aller tout droit à Paris. Nous suivrons partout leur marche. Après avoir eu ce bonheur de respirer l'air français, je ne manquerai pas de vous écrire de nouveau. Je m'empresse de rendre compte au Conseil de ma mission, et je sera flatté

si le Conseil exécutif peut approuver mes actions, comme elles ont été approuvées par les commissaires de la Convention, sous les yeux desquels j'ai toujours travaillé.

Simon

30. Simon an Chemin-Deforgues

Rapport sur la monnaie de siège à Mayence, présenté au citoyen Deforgues, ministre des Affaires étrangères, par le citoyen Simon, commissaire national du Conseil exécutif à Mayence, Worms et Spire

Paris, le 7 août 1793

L'an 2<sup>ème</sup> de la République française

Lorsque la ville de Mayence a été bloquée, le conseil de guerre recueillit toutes les ressources qui pouvaient se trouver en cette ville, pour faire une aussi longue résistance que possible. C'est alors que le payeur de l'armée fit sa déclaration que les fonds de la caisse militaire pouvaient à peine suffire aux besoins jusqu'à la mi-mai. Tous les moyens ont été épuisés. En vain pour trouver de l'argent sonnant. Les riches particuliers avaient déjà enlevé leurs trésors, et ceux qui restaient n'auraient pu fournir qu'une somme très modique, même quand on aurait voulu employer la force. Le projet de fabriquer une assez grande quantité de monnaie est devenu impraticable, parce que les outils exigeaient une longue réparation et les besoins étaient urgents. Le conseil de guerre m'a donc chargé de lui présenter un projet de monnaie quelconque pour les circonstances présentes. Je l'ai fait, et les moyens que j'avais proposé furent adoptés unanimement. Le conseil de guerre fit donc la proclamation, ci-jointe, du 9 mai, calquée sur ces principes.

La monnaie ne pouvant pas fournir assez promptement et en assez grande quantité les billons de 5 et 10 sous dont il est fait mention en l'article 8 du titre 1<sup>er</sup> de la proclamation du 9 mai, il fallut créer des billets de confiance de 5 et de 10 sous, auxquels on a ajouté, enfin, des billets de confiance de 3.

situation pénible, ils envoient un courrier extraordinaire après le général Custine et le requièrent de revenir à Mayence; mais le général non seulement ne revient pas, mais même il doit avoir dit en route à quelqu'un qu'il avait grand soin d'être absent quand dans le pays le serment devait être prêté. Plusieurs corps de Mayence réclamaient contre la proclamation de Custine. Je reçois entr'autres une députation du soi-disant bas clergé de cette ville. Je réponds à la députation que ce n'était pas à moi à rien changer dans l'exécution de la proclamation de Custine, qu'en son absence c'était au général Wimpffen, command[an]t provisoirement en chef, qu'ils devaient s'adresser. Tant mieux, disent, en ma présence, les prêtres réfractaires, le général Wimpffen est des bons. Effectivement, ce général m'écrivit une lettre de 4 pages, dans laquelle il prêchait très chaudement la cause des prêtres. J'ai remis cette lettre aux commissaires de la Convention, qui m'ont assuré que la dépêche du Conseil exécutif à Custine, datée depuis quelques semaines, portait qu'il devait se rendre à Paris aussitôt que les circonstances le permettraient. Le général Custine aurait donc pu et dû différer son départ jusqu'après la prestation du serment.

C'est au commencement du mois de mars que j'ai été secondé dans mes fonctions par le citoyen **Meynfeld** que j'ai proposé pour mon collègue et que le citoyen ministre Le Brun a agréé comme tel, d'après sa dépêche du 21 mars.

Presque tous les commissaires subdélégués dans le pays pour le municipaliser ont été élus membres de la nouvelle Convention nationale rhéno-germanique, ainsi que nous l'avions prévu, et ceux qui étaient élus étaient par nous munis d'une liste de patriotes éprouvés qui tous étaient de nos amis.

Quand la Convention se fut constituée et qu'elle nous en eut fait part, les commissaires de la Convention de France, le général en chef et moi, nous nous rendîmes dans son sein pour y reconnaître son indépendance. Les deux peuples, dans la personne de leurs représentants, se donnèrent le baiser fraternel, scène attendrissante qui fit couler des larmes de joie. C'est dans cette séance que j'ai porté à la Convention de la marche qu'elle avait à suivre pour organiser le pays, au moins provisoirement. Au reste, j'eus soin de former un petit comité des députés les plus éclairés qui s'assemblaient tous les soirs chez le citoyen Forster, à l'effet d'y préparer les décrets que la nou-

velle Convention avait à rendre. J'ai envoyé au citoyen ministre Le Brun les principaux décrets de cette Convention, surtout celui qui porte le vœu unanime de la réunion départementale à la France. Forster avec deux autres de ses collègues furent nommés à l'effet de porter ce vœu au sein de la Convention de Paris. Ils s'y rendirent accompagnés par le citoyen Haussmann, député commissaire de la République française.

Forster, avant son départ de Mayence, reçut une lettre de Strasbourg, par laquelle on lui mandait que Custine revenant de Paris avait dit, dans une société privée de cette ville, que le règne des petits despotes en France ne serait plus de longue durée. Forster doit encore avoir cette lettre.

Custine, de retour à Mayence, vint aux derniers moments d'un repas que les commissaires de la Convention avaient donné à plusieurs représentants du peuple mayençais. Quelqu'un porta cette santé-ci: Vivent les braves généraux qui font la gloire de la République française. Custine, le verre à la main et d'un air moqueur, riposte en s'écriant: Messieurs, méfiez-vous de vos généraux. Huit jours après, il fut battu à Bingen et fit sa retraite sur Landau avec tant de précipitation qu'on eût dit qu'il n'avait à cœur que l'abandon d'une place forte et d'une garnison dépourvue de subsistance, et d'aller de pair avec Dumouriez qui alors allait en rétrogradant dans les Pays-Bas.

À peine Custine était-il de retour à Mayence, que j'eus un entretien avec lui sur la situation de cette place. Général, lui dis-je, toutes les nouvelles qui nous parviennent annoncent que les Prussiens, forts de 20000 hommes, ont passé le Rhin à Bacharach, qu'ils remontent le Rhin et qu'ils ont de la grosse artillerie avec eux; preuve qu'ils ont envie de faire le siège de Mayence. Êtes-vous en mesure? Car les aristocrates prétendent que Mayence serait investi le jour de Pâques.

Le général prit la carte et me fit voir qu'en garnissant bien les hauteurs de Stromberg on pouvait avec 4000 hommes arrêter une armée de 60000. Vos mesures sont donc prises, répliquai-je au général, oui, dit-il, soyez tranquille, et nous nous quittons.

Bientôt après Custine partit pour Bingen pour faire une reconnaissance militaire. Il ne voulait être absent que 2 ou 3 jours, à ce qu'il disait; mais les Prussiens se montrèrent et Custine fut battu à Bingen. Il écrivit aux commissaires de la Convention qu'étant arrivé à Strom-

Mayence et en retirer la garnison, il faudrait que la volonté nationale pût se manifester envers nous par une voie légale et officielle. Je vous propose donc de permettre au citoyen Reubell et moi d'aller à Paris pour connaître, sur cet objet, la volonté des représentants du peuple français, nous vous donnerons notre parole d'honneur qu'à tout événement nous nous mettrons entre vos mains; en tout cas je vous offre mon épouse et mon fils pour otages. M. Voss répondit qu'une pareille proposition antérieurement faite par le citoyen Reubell, comme quoi il lui fut permis d'aller à Paris pour y négocier, avait été refusée par le roi de Prusse. Eh bien, répliquai-je, accordez-nous un endroit sur les frontières ou aux avant-postes, qui serve de congrès et où nous eussions la libre communication avec notre métropole. Nous en ferons notre rapport à S. M. P., dit M. Voss qui m'avait fait entrevoir dans cette entrevue (le 23 mai) que ceux qui avaient à commander en France ne resteraient plus longtemps en place; c'est-à-dire que nous ne tarderions pas d'avoir derechef un maître. Le lendemain encore une invitation de la part de ces messieurs à une nouvelle entrevue. D'après le vœu des commissaires de la Convention, je fis la réponse suivante:

Mayence, le 25 mai 1793

L'an 2<sup>e</sup> de la République française

Monsieur,

Les fréquentes entrevues causant des inquiétudes à Mayence, je suis chargé de la part des commissaires de la Convention de vous dire qu'elles ne pourront plus avoir lieu et que, si vous avez des propositions à faire, qu'il fallait que ce fût par écrit et par la voie d'un trompette.

Signé Simon

Les choses en sont restées là. J'observerai seulement que, la capitulation étant signée, j'ai revu M. Clausius qui m'a dit que le roi de Prusse avait trouvé mes propositions très justes, qu'il avait choisi le citoyen Reubell et moi pour ouvrir une conférence à Spire, lieu du congrès, d'où nous aurions pu envoyer librement des courriers à Paris et en recevoir les réponses, que le duc de Weimar, le général Kalkreuth et autres avaient été de cet avis et avaient même conçu l'espérance de jeter à Spire les fondements d'une paix générale, mais

que le général Heumann, émigré, étant survenu au conseil du roi, avait tout gâté et poussé le roi à faire incessamment bombarder la ville.

4° Après la mi-juillet nous nous aperçûmes que le général Doyré avait des conférences secrètes avec les commissaires de la Convention. Bientôt après un conseil de guerre fut extraordinairement convoqué, auquel, cependant, nous n'avons pas assisté, n'y en ayant pas été convoqués. Nous apprîmes par d'autres membres du conseil que le citoyen Merlin y avait détaillé les raisons, pour lesquelles il serait avantageux d'ouvrir les négociations. Elles furent entamées et consommées, sans que nous y ayons pu prendre la moindre part.

La capitulation signée, il fallut hâter le départ avec une si grande précipitation que nous n'avons pu échanger contre des bons qu'une très faible partie de la masse d'assignats-monnaie de siège, qui jusqu'à là avait été mise en émission. Les inconvénients qui en sont résultés se trouvent détaillés dans notre rapport sur la monnaie de siège à Mayence, présenté, il y a quelques jours, au citoyen Deforgues, ministre des Affaires étrangères.

Beaucoup de Mayençais et autres individus attachés à l'armée ont des réclamations à faire relativement à cette monnaie de siège. On m'écrira pour appuyer leur juste demande et donner les éclaircissements nécessaires au gouvernement. Ne pouvant, lors de notre départ de Mayence, donner notre adresse à Paris, des lettres nous parviendront sous l'enveloppe de l'un ou l'autre des citoyens ministres dont nous ignorons les noms, vu les fréquents changements survenus dans le ministère pendant notre séjour en pays étrangers. En attendant, nous osons recommander à la sollicitude des citoyens ministres les pauvres patriotes mayençais qui, en se confondant avec la garnison au sein de Mayence, ont à peine échappés à la fureur des aristocrates de cette ville et qui dans ce moment-ci traînent une existence déplorable, en ce que le peu de fortune qu'ils ont pu arracher, ou aux flâmes ou au despotisme, consiste dans du papier-monnaie de siège, qui sans un décret ne saurait avoir cours dans l'étendue de la République. Il y a d'ailleurs un article de la nouvelle constitution, qui vient à l'appui de leurs justes réclamations et qui promet protection et secours à tous les étrangers qui ont souffert en professant nos principes.

Nous terminerons ce rapport, en indiquant les frais qu'a occasionnés

l'envoi des subdélégués dans les villes et villages pour les municipaliser.

D'après nos instructions, nous avons en toutes choses consulté les commissaires de la Convention, de l'agrément desquels nous avons requis sur la caisse militaire

Le 16 février dernier, la somme de 3600 livres	
Le 28 février dernier, „ „ „ 1200 „	
Le 9 mars dernier, „ „ „ 1200 „	
Le 26 dudit „ „ „ 1200 „	

Total 7200 livres  
ou 3300 florins d'Empire.

Or, la somme des quittances dont nous sommes nantis, monte à 4037 florins d'Empire. Nous observons, là-dessus, que lesdits sous-commissaires ou subdélégués nous ont donné leurs quittances pour les sommes d'acomptes, que nous leur avons fournies au moment de leur départ, que presque tous, ayant rencontré plus d'obstacles dans leur mission que nous n'avions pu prévoir et de là été obligés de prolonger leur séjour à la campagne pour terminer l'organisation dont ils étaient chargés, il leur fallut nécessairement de nouveaux subsides, que nous leur avons touchés à fur et à mesure qu'ils les réclamaient. Sur la fin de leur mission, c'est-à-dire à l'époque de l'organisation de la Convention mayençaise, nous leur enjoignîmes, par la voie de circulaire, qu'ils eussent à nous rendre compte des sommes qu'ils avaient touchées. Plusieurs d'entr'eux le firent, mais non pas collectivement, c'est-à-dire trois ou quatre nommés par district, mais chacun en son particulier ou bien collectivement, mais par des subdélégués des différents districts et en portant dans leurs quittances des sommes qu'ils avaient précédemment quittancées: du moins paraît-il ainsi, et cela seul aussi pourrait prouver le surplus dans notre comptabilité. Pour en justifier, il fallait attendre que tous eussent rendu leurs comptes et qu'ils fussent rentrés à Mayence; mais, non seulement plusieurs d'entr'eux, notamment ceux auxquels nous avions fait toucher des sommes peu avant le blocus, ne nous ont fait parvenir de quittances; ceux même qui, en vertu de notre réquisition, s'en étaient acquittés, comme nous l'avons dit ci-dessus, virent la communication avec la métropole subitement interceptée. L'on faisait même courir le bruit, comme quoi quelques-uns des ci-



toyens sous-commissaires étaient malheureusement tombés entre les mains de l'ennemi qui les avait fait prendre.

Nous avions attendu le retour de tous les commissaires subdélégués pour régler nos comptes définitivement, mais le blocus imprévu de Mayence y a opposé un obstacle insurmontable. C'est cette fâcheuse circonstance qui nous a mis, comme nous venons de le dire, hors d'état de régler définitivement la partie de la comptabilité, où, à la vérité, il se trouve une erreur, mais, une erreur de surplus et non de déficit.

Avant que de conclure, permettez, citoyens ministres, que nous réitérions nos instances relativement à la monnaie de siège. Veuillez en faire accélérer l'échange. Les sous-signés eux-mêmes y sont intéressés. Pour subvenir aux besoins de la garnison, nous avons, comme il convenait à tout bon citoyen de le faire, avancé, à titre de prêt, tout notre petit avoir à la caisse militaire. Nous n'avons de plus touché aucun traitement depuis le mois de juillet, circonstance qui, jointe à une cherté, nous a mis à Mayence dans la nécessité de contracter des dettes et d'emprunter chez nos amis pour faire face à nos dépenses journalières. Rentrés en France, dénués d'argent, nous en sollicitâmes, tant à la caisse militaire qu'à celle du district de Sarrelibre. L'on nous refuse jusqu'à des acomptes des arrivages qui nous étaient dûs. Il fallut encore en venir aux emprunts. Telle a été depuis deux mois et telle est encore notre situation. Daignez, citoyens ministres, y avoir égard, en nous faisant au moins toucher un acompte.

Nous attendons les ordres du Conseil pour savoir à qui remettre nos registres et tous les papiers relatifs à notre mission. Si, comme nous osons le croire, nous avons fait notre devoir, vous voudrez bien, citoyens ministres, nous en rendre témoignage par écrit.

Enfin, comme le désœuvrement est un état indigne du citoyen qui aime sa patrie, surtout dans les moments de crise où elle se trouve, nous sollicitons le Conseil exécutif de ne pas nous laisser croupir dans une inactivité répréhensible et de nous faire connaître, le plutôt possible, le poste qu'il nous destine et auquel nos forces puissent suffire.

Les commissaires du Pouvoir exécutif à Mayence, Worms, Spire et les environs

Simon Meyenfeld  
Guillot

### 32. Simon an Chemin-Deforgues

Note sur la monnaie de siège à Mayence et son échange  
Présentée par Simon au ministre des Affaires étrangères  
Paris, le 31 août 1793

L'an 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible

- 1<sup>o</sup> Chaque assignat monnaie de siège ou chaque billet de confiance était une lettre de change sur la nation française, payable au porteur en numéraire et garantie par tout le conseil de guerre et notamment par les signataires.
- 2<sup>o</sup> Si cette monnaie de siège doit maintenant être remboursée dans l'intérieur de la République par des assignats, les propriétaires doivent être dûment indemnisés, parce que la monnaie de siège représentait le numéraire, avec lequel un chacun pouvait alors acheter des assignats, car le décret qui réunit Mayence à la France y était inconnu et même les lois connues alors déclaraient le numéraire marchandise en France. Tous les individus qui ont été à Mayence peuvent attester qu'on pouvait acheter cent livres en assignats avec un louis d'or.
- 3<sup>o</sup> Tous les prêts en or faits à la caisse militaire, pour lesquels on a reçu des bons ou reconnaissances, devront être remboursés en or, parce que c'était une propriété sacrée que les prêteurs patriotes ont avancée avec confiance et dans la pleine conviction que leur or leur serait rendu. Le remboursement de la même valeur en assignats punirait les patriotes rentrés en France de ce qu'ils ont préféré secourir l'État au lieu d'acheter à grand profit des assignats, tandis que les aristocrates qui sont restés à Mayence sont remboursés en or. Si les propriétaires de ces bons doivent recevoir des assignats, on leur doit une juste indemnité.
- 4<sup>o</sup> Beaucoup d'individus qui n'étaient nantis que de monnaie de siège ou de bons étaient obligés, avant leur départ de Mayence, d'emprunter de l'or pour payer leurs dettes et faire le voyage. Ceux-ci doivent être mis dans le cas de faire honneur à leurs engagements.
- 5<sup>o</sup> Plusieurs Mayençais patriotes nantis de monnaie de siège ont laissé leurs familles à Mayence, auxquelles ils sont obligés de faire passer des secours. Il paraît indispensable de les mettre en état d'envoyer du numéraire aux leurs, pour lesquels les assignats ne seraient d'aucun prix.